

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 29 septembre 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU ; Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Patrick LAFFEZ ; Olivia ROBIN-SABARD ; Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Hovig TER MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ; Gwenaëlle BAUDET ; Valérian BOUCHER ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Julien MEUNIER ; Pauline ANDRAULT ; Manon GOUREAU ; Florine HARDOUIN ; Thierry CHAILLOUX ; Christelle CHARLOT ; Christelle DE BECDELIEVRE ;

Ont donné procuration :

- Lucie CLARYSSE à Philippe ROINGEARD ;
- Anne BESNIER à Philippe ROINGEARD ;
- Emmanuel THIBAUT à Gwenaëlle BAUDET ;
- Laetitia LOPES-BRULE à Valérian BOUCHER (à partir de 16h) ;
- Emmanuelle HUVER à Arnaud GIACOMETTI ;
- Daniel MIRZA à Alain BIDEAU ;
- Maxime LEGRAND à Manon GOUREAU.

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Anna FEKETE, vice-présidente étudiante ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Melpomeni PAPADOPOULOU, Vice-présidente chargée des innovations pédagogiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR lettres et langues ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Frédéric DENIS, Directeur de l'UFR odontologie ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, Directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Thomas SIGAUD, Directeur de l'UFR arts et sciences humaines ;

Anne AZANZA, Directrice des bibliothèques et des archives ; Germain ROUSSEAU, Directeur des relations internationales, Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ; Emmanuelle FARGUES, Directrice de la formation ; Isabelle GUILLOUET, Directrice de la recherche et de la valorisation ; Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ; Maud COURAULT, Directrice du CLOUS de Tours (absente) ;

Diane POTTIN, représentante de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Alain BIDEAU, candidat, est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer formellement l'audience du Conseil d'administration de ce jour, M. le Président de l'Université demande d'observer une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jérémie GUILLOT, décédé pendant l'été. Maître de conférences en mathématiques, membre de l'Institut Denis Poisson, Jérémie GUILLOT était très investi dans l'enseignement et la recherche. Il était membre de la Commission de recherche.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président :

M. le Président informe en préambule le Conseil que l'on constate une augmentation de 1,5 % des inscriptions administratives par rapport à l'année dernière au même moment. M. le Président en profite pour remercier l'ensemble des agents de l'université qui ont œuvré à l'organisation de la rentrée universitaire.

M. le Président présente ensuite quelques informations générales.

Questions budgétaires

Messieurs Emmanuel NERON et Yoann CANOY vont présenter le budget rectificatif lors de ce conseil d'administration. Le budget s'est un peu amélioré par rapport au budget initial. Pour rappel, il avait été élaboré dans des conditions chaotiques, la loi de finances n'ayant pas été votée au moment de sa présentation. Le budget rectificatif est moins négatif que le budget initial, grâce aux actions collectives. M. le Président remercie l'ensemble de la communauté universitaire pour ses efforts. Par ailleurs les universités ont été soutenues au niveau national par les députés et les sénateurs. Il y a eu une forte mobilisation de tous les présidents et présidentes d'université au sein du collectif France Universités pour expliquer aux parlementaires les difficultés financières auxquelles les universités font face. France Universités a évoqué en ce début d'année 2025 la question de la compensation du CAS pension (compte d'affectation spécial). Des efforts ont été faits par tous pour convaincre les parlementaires d'aider les universités et faire en sorte que la compensation du CAS pension soit votée dans la loi de finances.

M. le Président rappelle la sous dotation chronique de l'établissement et la complexité pour l'élaboration du budget en raison des charges extérieures qui s'annoncent pour 2026.

Chronologie des questions budgétaires lors de l'été

Le 8 juillet, l'équipe présidentielle a été reçue au ministère (DGESIP) pour évoquer les difficultés de l'université. M. le Président a rappelé la sous dotation de l'établissement. C'est une problématique connue par la DGESIP, mais qui n'a actuellement pas de solution pour la corriger. M. le Président rappelle qu'il fait tout ce qui est en son pouvoir pour solliciter au sein de France Universités une action de rééquilibrage des dotations entre les universités.

A la mi-juillet, les universités ont été tenues au courant d'une prochaine nouvelle augmentation du CAS pension de 4 points, comme l'année dernière (2,7 millions d'euros pour l'université de Tours). Cette augmentation n'avait pas été anticipée au Ministère. Par ailleurs, la mise en place de la prestation sociale complémentaire (PSC) en 2026, obligatoire pour tous les personnels, prévoit une prise en charge de 50% par l'employeur. C'est évidemment une avancée pour les personnels, mais l'université n'a aucune information quant à une éventuelle compensation.

Fin août, lors de l'assemblée générale de France Universités à Marseille, le Ministre ESR est intervenu pour indiquer qu'il avait négocié avec le ministère des finances pour obtenir une compensation du CAS pension mais n'avait pu obtenir qu'une compensation à hauteur de 50 %. Pour la protection sociale complémentaire, il n'a pas obtenu de compensation. Il a insisté sur la nécessité pour les universités d'utiliser leur trésorerie pour faire face à ces augmentations. Il y a une véritable incompréhension entre Bercy et le MESR sur ce point puisque la trésorerie est massivement fléchée sur des opérations. On peut craindre à termes des ponctions sur la trésorerie des universités. Après son intervention, M. le Ministre a eu des échanges avec des universités sous dotées qui ont pu plaider pour un rééquilibrage, mais aucune action concrète n'est envisagée. Un groupe de travail pour réfléchir non pas sur les modes d'attribution de la SCSP, mais sur le modèle économique des universités, devrait être créé. En résumé, les charges supplémentaires pour 2026 comprendront l'augmentation des 4 points du CAS pension pour 2,7 millions, compensée à seulement 50%, la protection sociale complémentaire pour environ 500 000 € non compensés, et la hausse du GVT qui représente 1 million € non compensé. Une mauvaise surprise s'ajoute, à savoir la nouvelle taxe introduite par la région, la taxe employeur pour les mobilités (0,15 % de la masse salariale soit environ 300 000 €). Les universités de Tours et Orléans ainsi que l'INSA s'en sont émus auprès de la Région. Par

ailleurs, un courrier récent de la Métropole de Tours a indiqué que les aides pourraient diminuer en 2026 en raison de difficultés budgétaires.

Retrait de l'UMR CITERES par le CNRS « désuimérisation »

L'Université a appris brutalement, au cours de l'été, le retrait du CNRS de l'UMR CITERES.

Début mars, les directions adjointes scientifiques du CNRS avaient demandé au directeur de l'UMR, M. Samuel LETURC, d'engager un travail sur le projet scientifique afin de redonner de la visibilité à l'UMR pour le prochain contrat.

Le CNRS a ensuite annoncé oralement la volonté de placer CITERES sous tutelle secondaire dès le 1^{er} janvier 2026, de limiter son soutien à une seule équipe de l'UMR et d'organiser un retrait total du CNRS à l'horizon de janvier 2029.

La décision, qui n'avait jamais été évoquée en amont avec la présidence de l'université, a été confirmée par le CNRS lors d'un échange par visioconférence le 11 juillet avec le vice-président, M. Daniel ALQUIER. Un courrier a été adressé le 21 août au PDG du CNRS, M. Antoine PETIT, pour manifester l'indignation de l'université, d'autant plus que l'UMR a été évaluée positivement par le HCERES lors de la dernière évaluation. L'université remercie les parlementaires locaux et les collectivités territoriales pour leur soutien appuyé sur ce sujet. L'équipe présidentielle apporte également son soutien aux collègues de CITERES. M. le Président aurait espéré une attitude plus respectueuse de la part d'une grande institution nationale que représente le CNRS.

La « désuimérisation » est une possibilité, le CNRS peut retirer sa tutelle, ~~mais pas de cette façon~~ mais la manière de procéder ici est particulièrement brutale, pour les personnels et pour l'université. Dans un courrier du 21 août 2025, l'université a sollicité le CNRS afin qu'il revoie sa position, mais il n'y a pas de réponse pour l'instant. M. le Président trouve cela choquant et réfléchit aux prochaines actions. L'université de Tours a évoqué ce problème avec d'autres universités, et Tours n'est pas la seule dans cette situation. Le CNRS se désengage de certaines UMR dans le reste de la France.

Suites du sujet des bizutages en médecine

A la suite du rapport de l'IGESR sur le bizutage en médecine, une procédure disciplinaire a été mise en place à l'encontre de seize étudiants et étudiantes de médecine. M. le Président a fait une demande de dépaysement au Recteur. Par un courrier du 21 juillet 2025, le Recteur, devant l'impossibilité de trouver un établissement pour traiter ces dossiers, a rappelé avoir toute confiance dans la section disciplinaire du CAC. Il affirme n'avoir aucun doute sur l'impartialité de la commission. Les dossiers seront donc traités devant la section disciplinaire de l'université de Tours.

En parallèle, une enquête administrative interne complémentaire a débuté afin de compléter celle de l'IGESR et d'identifier d'éventuels nouveaux auteurs de faits de VSS. La commission d'enquête est composée de Mme Chantal MAURAGE, M. Frédéric MATYJAS et Mme Delphine TAILLANDIER. M. le Président les remercie d'avoir accepté ce travail difficile mais important.

M. le Président remercie les différents services et plus particulièrement les services de la vie étudiante, le SSE et le service de la communication, qui ont commencé à déployer le plan d'actions de lutte contre les VSS. Il y a de très bons retours des étudiants.

Questions et interventions

Concernant les affaires de bizutage et VSS au sein de la faculté de médecine, M. Arnaud GIACOMETTI fait part de son regret de ne pas pouvoir avoir accès au rapport de l'IGESR. Il invite la section disciplinaire à demander l'accès de ce rapport auprès de la CADA, doutant que cet accès puisse leur être refusé. Sur un autre plan, il exprime son fort regret pour CITERES, mais indique que la des-umérisation d'unités CNRS n'est pas quelque chose de nouveau. Depuis plusieurs années, le CNRS mène en effet une politique de réduction du nombre d'unités mixtes de recherche et de concentration des moyens. Cette politique est malheureusement le résultat d'un désengagement de l'Etat du financement de la recherche depuis plusieurs années. Par ailleurs, la manière dont la décision a été prise par la direction du CNRS met en évidence un dysfonctionnement inquiétant des institutions.

M. Hovig TER MINASSIAN abonde dans le sens de M. GIACOMETTI pour CITERES. Il remercie l'université pour le soutien et pour le courrier adressé au CNRS ainsi que pour la présence de M. Daniel ALQUIER au conseil de laboratoire qui s'est tenu il y a une dizaine de jours. Les échos sont les mêmes dans d'autres universités, dans lesquelles il se prépare des décisions équivalentes, et pas seulement dans les laboratoires de sciences humaines

et sociales. Au conseil d'administration de ce jour, il va être évoqué les sujets du budget et de la campagne d'emplois. Du côté des BIATSS, il y a aussi pas mal d'inquiétudes. Cette semaine de mobilisation est un temps fort par rapport à la sous dotation des services publics et aux coupes budgétaires. Les BIATSS sont inquiets quant à la campagne de recrutement et plus précisément quant aux CDIations, notamment par rapport au tableau noir budgétaire dressé par M. le Président.

M. le Président indique que les arbitrages pour la campagne BIATSS sont en cours et seront finalisés très prochainement.

1.2. Désignation de chargés de mission :

Avant d'édicter la décision de nomination des chargés de mission, M. le Président présente au conseil les différentes lettres de mission.

M. Emmanuel NERON indique au préalable qu'il y a deux erreurs. La première concerne la fiche de mission de Mme Christine FARMER, sur laquelle il y a deux montants des décharges indiqués ; c'est les 48h qu'il faut garder à l'esprit. L'autre erreur est sur la fiche de mission de M. David DOUYERE, sur laquelle il y a la mission de vie étudiante qui n'est pas stipulée et qu'il faut ajouter.

M. Hovig TER MINASSIAN souhaite intervenir, en lien avec la désignation d'une chargée de mission pour les relations avec l'INSPE, afin de relayer les inquiétudes des collègues qui interviennent dans des formations de préparation aux concours et qui sont extrêmement soucieux de l'état des discussions avec l'INSPE d'Orléans et l'université d'Orléans.

M. le Président indique que Mme Stéphanie CARREZ est justement en visioconférence au comité de suivi pour discuter de la question avec l'INSPE. Elle pourra évoquer le sujet lors du point sur la CFVU.

Il a été promis des financements de 2,5 millions € à l'échelle de toute la France, sans savoir comment cela va être réparti. Etant donné qu'il n'y a plus de Ministre, il n'est pas possible d'en dire plus actuellement.

M. Alain BIDEAU complète cette information. Le Ministère a dit que ce financement était pour cette année. Ce qui est une manière de dire qu'il ne sera pas reconduit.

M. Hovig TER MINASSIAN fait part de sa perplexité quant à la lettre de mission relative à la visibilité internationale, dont l'un des axes met l'accent sur les classements internationaux, classements bien souvent décriés. M. Hovig TER MINASSIAN est un peu sceptique quant à la teneur de cette partie de la mission sachant comment sont opérés les classements. On ne voit pas bien quelle est la marge de manœuvre et ce que cela peut apporter concrètement.

M. Daniel ALQUIER précise qu'il est évident que les classements internationaux sont des éléments de communication et de notoriété importants. Il est par ailleurs habituel de dire que les classements ne servent à rien mais, à chaque fois qu'une université se présente, elle informe de son rang dans les classements. Le négliger complètement serait une erreur. Il est arrivé, par exemple, qu'une université constate qu'elle avait perdu plusieurs centaines de places car deux chercheurs étaient mal référencés. C'est notamment ce travail de vérification et de fiabilisation qui est demandé au chargé de mission.

1.3. Compte rendu du conseil d'administration du 7 juillet 2025

M. le Président présente le compte rendu du conseil d'administration du 7 juillet 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil d'administration du 7 juillet 2025 par la délibération n°2025-78.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Budget rectificatif 2025 n°1

Le budget rectificatif 2025 n°1 est présenté par Messieurs Emmanuel NERON et Yoann CANOY.

M. Emmanuel NERON introduit la présentation par la mise en avant du travail conséquent engagé par les équipes et de l'effort de la communauté universitaire, plus particulièrement de toute la chaîne financière.

Le budget rectificatif a été présenté devant le Rectorat, devant le contrôleur général budgétaire et en commission des moyens. Il est en signature chez le Recteur. Les retours confirment la sincérité du travail mené.

M. Yoann CANOY présente le budget rectificatif 2025 n°1. Il vise à modifier les autorisations budgétaires du budget initial 2025, voté exceptionnellement le 20 janvier 2025 en raison du décalage du vote de la loi de finances pour 2025.

Le plafond maximum pour engager les dépenses de l'établissement au travers des autorisations d'engagement est de plus de 2,9 millions d'euros par rapport au budget initial de 2025. S'agissant des crédits de paiement, on note une augmentation de plus de 2,2 millions au global par rapport au BI 2025.

Concernant les recettes, l'augmentation est de 4,9 millions d'euros sur un volume global de 246 millions d'euros. La SCSP progresse de 4,2 millions d'euros avec, notamment, la compensation de 100 % de l'augmentation de 4 points du taux de CAS pension, ce qui représente 2,7 millions d'euros.

Le solde budgétaire consolidé après BR n°1 progresse par rapport au BI 2025 de 2,7 millions d'euros mais avec un solde budgétaire qui reste négatif à moins 16,8 millions d'euros. Ce solde budgétaire se décompose en deux parties : solde fléché à moins 9,5 millions d'euros et un solde non fléché à moins 7,3 millions d'euros.

Concernant le résultat prévisionnel, on constate un résultat en nette amélioration de 5,3 millions euros supplémentaires. Au BI 2025 le résultat était négatif à moins 4,9 millions euros alors que le résultat au BR1 est positif pour un montant de 368 000 euros. Il en résulte une capacité d'autofinancement qui s'élève à 5,9 millions d'euros, soit une progression de 5,3 millions d'euros.

Le prélèvement sur le fonds de roulement qui était à 21 millions d'euros au BI 2025 passe à 13,5 millions euros au BR n°1.

La synthèse est la suivante :

Budget Etablissement (en K€)	BI 2025	BR1 2025
Variations		
Du FONDS de ROULEMENT (Prélèvement =-)	-21 048	-13 471
Du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-1 655	3 867
De la TRESORERIE	-19 393	-17 339
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	-11 606	-9 489
Niveaux initiaux		
Du FONDS DE ROULEMENT	25 460	31 625
Du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-42 810	-45 681
De la TRESORERIE	68 270	77 488
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	3 145	4 614
Niveaux finaux		
Du FONDS DE ROULEMENT	4 412	18 154
Du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-44 465	-41 814
De la TRESORERIE	48 877	60 149
<i>Dont trésorerie fléchée</i>	-8 461	-4 875

Le ratio Dizambourg (rapport entre charges de personnel et produits encaissables) est à 81,2%, soit en-dessous du niveau d'alerte de 83 %.

L'ensemble des indicateurs permettent de respecter l'équilibre réel en conformité avec le décret financier de 2024.

En conclusion, on constate une amélioration de la situation financière au BR n°1 par rapport au BI 2025 puisque le résultat comptable est positif et que la trésorerie reste confortable.

La soutenabilité budgétaire reste toutefois fragile avec des décaissements plus importants que les encaissements. Des opérations pluriannuelles sont à prendre en compte du fait des engagements nets, au-delà de 2025, d'un montant de décaissement de 15 millions d'euros. La diminution du fonds de roulement reste par ailleurs à surveiller.

M. Emmanuel NERON apporte quelques compléments d'information. On pourrait se dire que les choses vont bien avec vingt-huit jours de fonds de roulement, soit le double de ce qui est demandé. Mais si on regarde le montant des opérations fléchées, une fois celles-ci décaissées, le fonds de roulement passe en dessous du seuil d'alerte des 15j des dépenses de fonctionnement hors investissement. Avec la prise en compte de la non-compensation du CAS pension, du montant de la PSC et du GVT, il est probable que l'on dépasse le seuil des 83 % du ratio Dizambourg en 2026.

Evidemment, il faut saluer le travail fait par les équipes et la communauté universitaire, mais il faut être assez lucide sur la construction budget 2026. Si l'on revient sur les chiffres annoncés, le contexte budgétaire reste très compliqué.

M. Arnaud GIACOMETTI adresse ses remerciements pour cette présentation. Certes, on peut se satisfaire que l'université présente des indicateurs au vert, mais cela ne pourra pas durer. D'où l'importance de la mobilisation actuelle pour demander des soutiens pour les services publics et les universités. M. GIACOMETTI demande des précisions sur la partie fléchée du solde budgétaire. De plus, il est étonnant qu'une ligne budgétaire de la SCSP fléchée pour les opérations immobilières ait disparu alors qu'il y a une sous dotation importante et que l'Etat encourage à augmenter les dépenses de GER. Pour le COMP, c'est déconcertant de voir que les 20 % finaux ne seront pas versés.

M. Emmanuel NERON répond sur le solde budgétaire en précisant que les opérations fléchées sont exclusivement les opérations du CPER.

Sur la deuxième question, il a été constaté avec le même dépit la disparition de cette ligne de 500 000 euros qui sert aux travaux de sécurité et d'adaptation. En juillet, l'université en a fait part à la DGESIP qui a répondu oralement qu'il y aurait une dotation de 250 000 euros sur cette ligne, sans plus d'élément tangible. Enfin, la DGESIP a confirmé que les 20% restants du COMP ne seront pas versés.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif 2025 n°1 par la délibération n°2025-79.

2.2. Propositions de la commission des moyens du 19 septembre 2025

Outre le budget rectificatif, M. Emmanuel NERON expose l'ordre du jour de la commission des moyens du 19 septembre 2025 : la convention de reversement entre l'université et la fondation Rabelais pour le financement d'un doctorant, l'attribution d'une subvention à l'association du BDE Polytech Tours, la convention relative au renouvellement du centre d'investigation clinique de Tours pour laquelle il n'y a pas d'engagement financier mais un engagement de moyens, la convention pour l'attribution d'une subvention à l'agence qui organise le TEDx, une convention de donation entre l'université et une association et le tarif du diplôme universitaire adossé au CMI technologie quantique.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 19 septembre 2025 par la délibération n°2025-80.

3. POLITIQUES IMMOBILIERES

M. Emmanuel NERON remercie l'ensemble des équipes qui travaillent sur le domaine patrimonial dans un contexte très compliqué. Trois sujets seront abordés : des informations patrimoniales, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) et une décision de désaffectation et de déclassement.

3.1. Informations patrimoniales

M. Jérôme BARRÈRE présente plusieurs opérations patrimoniales en cours :

- cession d'une partie du domaine de l'université sur le site de Grandmont au profit du syndicat des mobilités de Touraine (SMT) pour la construction de la ligne 2 du tramway. Le Conseil d'administration a délibéré en mai sur ce point. La cession effective devrait intervenir à la fin de l'année ;
- cession d'une partie du parking du site Lesseps pour au profit de la ville de Tours afin d'agrandir la cour de l'école Simone Veil. La Ville Tours va missionner un géomètre afin d'identifier précisément la parcelle pour une décision lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration ;
- cession au CROUS d'une partie du parking nord du site Portalis à côté du restaurant universitaire (coté ouest) afin de construire une résidence universitaire ; en contrepartie, le CROUS va céder à l'université une parcelle quasi équivalente attenante au restaurant universitaire (coté est) ;
- mise à disposition d'une partie de la parcelle extérieure du site de Gouazé (La Riche) pour l'accueil d'une base de vie du chantier de la ligne 2 du tram, avec redevance annuelle, pour une durée de trois années.

Mme Anna FEKETE souhaite savoir si une solution est prévue pour les voitures sur le parking Portalis qui va donc être réduit.

M. Jérôme BARRÈRE indique qu'il n'y a pas de projet d'extension du parking. Actuellement, la tendance est davantage à inciter à l'utilisation des transports en commun ou de recourir à des mobilités douces plutôt que d'utiliser son véhicule. Il y a d'autres sites de l'université où il n'y a pas ou plus de parking pour les voitures. M. Walter SAULQUIN précise que dans le cadre du plan universitaire de mobilités (PLUM) plusieurs sites voient leur stationnement vélo amélioré.

M. Hovig TER MINASSIAN veut alerter sur le fait que le restaurant universitaire du CROUS est sous-dimensionné. On constate de longues files d'étudiants jusqu'à quasiment la station de tramway. Certains étudiants se privent de déjeuner parce qu'ils n'ont pas le temps compte tenu de l'attente. D'autres étudiants arrivent à entrer dans le restaurant mais n'y a plus rien à manger. M. TER MINASSIAN souhaite savoir s'il y a des projets d'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant universitaire.

M. Emmanuel NERON indique que le CROUS est au courant des problématiques. A ce stade, le projet en cours de construction ne contient pas d'offre de restauration.

M. Thierry CHAILLOUX intervient pour informer du projet de mise en place des plats à emporter au même tarif qui va démarrer en octobre. Il est aussi en discussion que des écoles privées adaptent leurs horaires pour libérer de la place au restaurant universitaire sur les créneaux de plus forte affluence.

3.2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2025-2029

M. Jérôme BARRÈRE fait d'abord un retour sur la méthodologie mise en œuvre pour élaborer les SPSI.

Une organisation en mode projet a été mise en place avec un COPIL et des groupes de travail. Le travail a débuté en septembre 2023 pour la partie diagnostic. Le premier semestre 2024 a été consacré à l'élaboration de la partie stratégie et de la détermination des orientations : stratégie de l'établissement, stratégie patrimoniale et stratégie d'intervention. Ces grandes orientations ont été approuvées par le conseil d'administration du 30 septembre 2024. Les mois d'octobre et de novembre ont été consacrés à la rédaction de la partie stratégie et à la finalisation du document et de ses annexes. Le document final a été adressé aux tutelles en décembre 2024 (Préfète de région, direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et DGESIP). Les tutelles peuvent délivrer trois types d'avis : avis défavorable, avis favorable avec réserves ou avis favorable avec ou sans recommandations.

Le SPSI de l'université a reçu un avis favorable avec recommandations : validation par la préfecture de région le 12 mai 2025, validation par la DIE le 16 juin 2025 et par la DGESIP le 9 juillet 2025.

Les points positifs mis en évidence sont les suivants :

- l'université a une bonne connaissance de son parc immobilier ;

- les outils de pilotage sont de qualité (système d'information patrimonial, bonne complétude du référentiel technique, outil de suivi des conventions...) ;
- constat d'une structuration pertinente de la fonction immobilière ;
- cohérence de la stratégie avec le diagnostic.

Il a également été relevé que l'université s'engage dans une politique de rationalisation et d'optimisation de ses surfaces sans les augmenter afin de diminuer sa consommation d'énergie. Un effort important sur les actions en matière d'accessibilité, de sécurité et de sûreté est planifié.

Les principales recommandations mentionnées dans les avis sont les suivantes :

- améliorer le diagnostic d'occupation pour les surfaces de bureau afin d'atteindre les objectifs du décret « tertiaire » ;
- pallier à l'insuffisance des financements pour la maintenance dont le GER (gros entretien renouvellement) ;
- accroître les recettes et diversifier les sources de financement ;
- finaliser la stratégie environnementale et l'étendre également aux aspects climatiques et non pas qu'aux énergies ;
- questionner la question de relocalisation du CESR sur le site Lesseps ;
- poursuivre les échanges avec la métropole afin de mutualiser les équipements sportifs.

M. Emmanuel NERON précise qu'un travail est en cours afin de lancer une consultation pour sélectionner un prestataire qui accompagnera le CESR dans une démarche de mécénat afin de lever des fonds pour les travaux. Concernant l'équipement sportif sur Portalis, le travail avance également avec la métropole. Un COPIL du projet est d'ailleurs prévu le 9 octobre prochain pour discuter des scénarii envisagés.

M. Arnaud GIACOMETTI félicite les équipes qui ont permis d'aboutir à ce SPSI. L'université est très bonne élève parmi les universités en France. Il n'y a pas non plus de surprise sur les recommandations. Il s'interroge sur le point de savoir s'il y a des retours du ministère sur le prochain CPER et les travaux de rénovation du bâtiment C des Tanneurs. Le CPER se construit en effet à l'avance et 2027 approche. L'absence d'information de l'Etat semble faire craindre à un désengagement de l'Etat dans le financement des universités.

M. le Président indique qu'il n'a pas d'éléments nouveaux sur le prochain CPER. La situation nationale d'instabilité n'aide pas. France universités est très déterminée à mobiliser les élus. La rénovation du bâtiment C des Tanneurs est la priorité du SPSI, mais un CPER ne suffira pas pour financer l'intégralité de l'opération.

M. Emmanuel NERON affirme que l'établissement va anticiper les éventuelles nouvelles concernant le prochain CPER et lancer une étude de programmation sur cette opération. Une réunion est d'ailleurs prévue avec les composantes concernées le 3 octobre prochain afin de définir le périmètre de la programmation.

Marine MIQUEL demande que le calendrier pour les travaux d'accessibilité aux Tanneurs soit reprécisé.

M. Walter SAULQUIN répond que d'un point de vue calendaire, la consultation des marchés de travaux est prévue pour le mois de novembre pour des travaux qui seront réalisés en 2026. Une organisation est mise en place pour ne pas nuire aux activités des composantes. Il rappelle également que l'accessibilité des bâtiments B et D a été réalisée en même temps que la rénovation.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le schéma pluriannuel de stratégie immobilière par la délibération n°2025-81.

3.3. Décision de déclassement et de désaffectation du domaine public

M. Jérôme BARRÈRE présente la volonté de sortir du domaine public les préfabriqués du site Dassault 2 qui n'ont plus de fonction pédagogique. Suite aux travaux de regroupement de l'EPU, le site va être restitué à la Ville de Tours qui ne souhaite pas les conserver. Il est donc nécessaire de désaffecter et de déclasser du domaine public ces préfabriqués afin de les intégrer au domaine privé pour ensuite les céder.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la décision de déclassement par la délibération n°2025-82.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants vacants à la rentrée 2026

M. Emmanuel NERON indique que le tableau des propositions d'utilisation des emplois a fait l'objet d'une discussion en conseil des directeurs de composantes puis au CSA et au CAC.

En préambule, il remercie l'ensemble des équipes d'avoir joué le jeu de la campagne d'emplois dans un contexte difficile.

Emplois d'enseignants-chercheurs

Mme Sandrine DALLET-CHOISY indique qu'une erreur s'est glissée pour le poste 8330, l'agent a déjà été recruté et ne doit pas être dans le tableau.

M. Julien MEUNIER intervient pour demander si cette campagne aura un coût pour l'établissement. Il s'interroge en raison des difficultés financières annoncées pour 2026. Il constate de nombreuses republications pour les enseignants-chercheurs et s'en réjouit. Pour autant, il s'inquiète pour les emplois de BIATSS contractuels dont la campagne ne sera discutée qu'en novembre. Par ailleurs, y aura-t-il une campagne de CDI 2026 pour les BIATSS ?

M. Emmanuel NERON répond que s'il y a beaucoup de republications de postes, la grande majorité est en ATER. Le coût de la campagne est négatif sur la campagne d'emplois 2026. La volonté est d'avoir une campagne nettement plus raisonnable que celle de 2025. Par ailleurs, il y a une approche globale entre la campagne d'emploi des EC et des BIATSS et cette campagne ne se fait pas au détriment des emplois BIATSS. Concernant les agents contractuels, il y a un groupe de travail qui est mis en place dans le cadre de la négociation collective.

Mme Marine MIQUEL intervient pour demander si les groupes de travail portent également sur les CDI.

M. Emmanuel NERON répond que la question des CDI est bien inscrite dans les groupes de travail.

Mme Anne KHOURY précise que cela va entrer dans le champ des groupes de travail puisque c'est dans le champ des contractuels.

M. Arnaud GIACOMETTI demande quel est le montant de l'enveloppe financière prévue pour la CDIisation. Les contractuels attendent de savoir s'il va il y avoir une CDIisation.

M. le Président intervient pour expliquer qu'il n'y a pas eu encore d'arbitrages pour l'instant.

M. Pierre GABETTE rappelle que la campagne est prévue pour le 1^{er} septembre 2026 et qu'on en a le temps de s'y préparer. Le sujet est bien prévu dans les groupes de travail demandés par les organisations syndicales puisque qu'il s'agit de traiter l'ensemble des carrières des contractuels.

Le Conseil d'administration approuve l'utilisation des emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026 (28 pour, 0 contre, 2 abstentions) par la délibération n°2025-83.

Emplois d'enseignants

Une question est posée relativement au poste de PRCE à l'UFR de droit, économie et sciences sociales.

M. Emmanuel NERON indique que c'est un cas particulier, car l'agent fait l'objet d'une procédure disciplinaire. La Section disciplinaire s'est prononcée très récemment mais les voies de recours ne sont pas toutes épuisées. Il est préférable d'attendre avant de republier le poste et de prévoir dans l'immédiat un contrat d'enseignement.

M. Jean Charles Le BUNETEL pose la question du poste de contractuel pour l'IUT de Tours : est-ce que le poste est de type EAST ?

M. Emmanuel NERON répond par l'affirmative et indique que cette mention a été notée par erreur pour l'IUT de Blois. Le document sera corrigé pour rajouter la mention EAST pour le poste de l'IUT de Tours.

M. Alain BIDEAU précise qu'il y a une légère erreur : le poste de PRAG est pour l'anglais et le PRCE pour l'informatique. Il y a une inversion.

M. Emmanuel NERON indique que cela sera aussi corrigé sur le tableau.

M. Arnaud GIACOMETTI alerte sur le fait qu'il manque un poste de PRAG de géographie/écologie (CPES) vacant à l'UFR des sciences et techniques. Même si ce poste n'a pas été pourvu, il devrait continuer à paraître dans le tableau.

Mme Sandrine DALLET-CHOISY indique que les enseignements dans cette discipline sont assurés par des collègues en interne et que les besoins sont couverts.

M. Arnaud GIACOMETTI insiste tout de même sur la nécessité de faire apparaître ce poste dans le tableau même s'il est en attente.

M. Emmanuel NERON indique qu'il est nécessaire de s'interroger sur le profil à donner à ce poste dans la mesure où les enseignements sont assurés pour 2026 par des collègues de l'EPU.

M. Arnaud GIACOMETTI dit que le poste devrait figurer dans le tableau même s'il est en attente.

M. Emmanuel NERON indique que le poste va être ajouté dans le tableau.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois d'enseignants vacants à la rentrée 2026 par la délibération n°2025-83.

4.2. RIPEC : liste des fonctions et montants

M. Emmanuel NERON présente le tableau des primes C2 pour l'année universitaire 2025-2026. Ce tableau est le même que l'an dernier et n'a subi aucune modification.

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur le montant des primes C2 et sur les décharges. Ce document sera présenté au prochain conseil. Néanmoins, il est nécessaire de voter cette version pour que les primes soient versées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la liste et le montant du régime indemnitaire par la délibération n°2025-84.

4.3. RIFSEEP : cotation des postes de catégorie C dans le groupe 1

Mme Anne KHOURY rappelle l'engagement de l'établissement de faire en sorte que 40% des agents de catégorie C soient positionnés dans le groupe 1 du RIFSEEP.

Le travail a été effectué par un groupe de travail constitué de représentants du CSA.

Un premier travail a été effectué sur la base des fiches de postes, puis les différentes directions et composantes ont été interrogées afin de renseigner chaque emploi sur la base de critères proposés par le groupe de travail.

Les critères retenus sont les suivants : encadrement hiérarchique et fonctionnel et sujétions physiques importantes. Sur cette base, ont été retenus tous les postes de la BAP G ; certains postes de la BAP F et des BAP scientifiques ainsi que certains postes de bibliothèque. Il a également été proposé de positionner dans le groupe 1 tous les emplois d'assistantat de direction. Enfin, les postes précédemment classés en groupe 1 ont été maintenus.

Mme Marine MIQUEL indique que d'autres catégories sont mises de côté (comme les secrétaires pédagogiques) alors qu'elles auraient pu en bénéficier.

Mme Anne KHOURY précise que la mesure couvre 187 agents soit 40 % des effectifs conformément aux engagements. Les secrétariats pédagogiques représentent une masse trop importante.

M. Emmanuel NERON précise que certains des postes de de secrétaires pédagogiques ont été retenus s'ils satisfont aux critères énoncés.

M. le Président remercie Mme Anne KHOURY et les équipes pour le travail effectué.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la cotation des postes de catégorie C dans le groupe 1 du RIFSEEP par la délibération n°2025-85.

5. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 18 septembre 2025 – pédagogie

Mme Stéphanie CARREZ présente les propositions de la CFVU : campagne d'accréditation des diplômes d'université 2026-2029 : présentation du dossier et calendrier ; calendrier des dates limites d'inscriptions administratives ; diplômes et années d'études ouverts à candidature d'étudiants étrangers, démarche individuelle et hors U.E ; parcours accès santé spécifique (PASS) et Licences accès santé (LAS) ; capacités d'accueil rentrée 2026 pour l'accès à la deuxième année des filières de santé ; offre de formation 2024-2028 : modifications de maquettes des diplômes ; offre de formation 2024-2028 : supplément au diplôme ; école polytechnique universitaire/UFR Pharmacie : création d'un double diplôme Ingénieur-Pharmacien/Pharmacien-Ingénieur ; UFR Odontologie : création d'un diplôme d'université (DU) d'aptitude professionnelle en médecine bucco-dentaire.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU relatives à la pédagogie par la délibération n°2025-86.

5.2. Propositions de la CFVU du 18 septembre 2025 – vie étudiante

Mme Stéphanie CARREZ indique qu'il s'agit, dans le cadre de la charte des associations étudiantes de l'université, du montant forfaitaire des aides à la création et au fonctionnement.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la CFVU relative à la vie étudiante par la délibération n°2025-87.

5.3. Propositions de la CFVU du 18 septembre 2025 – conventions

Mme Stéphanie CARREZ présente un certain nombre de conventions :

- convention entre l'université et Dreux-campus connecté de Dreux : lettre de désengagement ;
- convention collaborative PASS/LAS : lie l'université de Tours et d'Orléans pour la première année étude de santé ;
- convention entre l'UFR pharmacie et LEM, organisme encadrement apprentissage ;
- convention entre l'EPU et pharmacie qui correspond à la mise en place du double diplôme entre Polytech Tours, Polytech Orléans et l'UFR pharmacie ;
- convention cadre organisation DU médiation et gestion conflit ;
- convention de l'IUT de Blois avec AFPI : renouvellement ;
- convention ASH : convention de partenariat entre les universités de Poitiers et Tours pour agrégation d'histoire (préparation du concours).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU concernant des conventions par la délibération n°2025-88.

5.4. Propositions de la CFVU du 18 septembre 2025 – conventions internationales

Mme Stéphanie CARREZ présente deux conventions : un renouvellement qui correspond à un partenariat avec l'université d'Alabama et la création d'un double diplôme entre Polytech Tours et l'université de Sergipe (Brésil).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU concernant ces conventions internationales par la délibération n°2025-89.

Mme Stéphanie CARREZ fait par ailleurs un point d'information concernant le concours d'enseignant du premier et du second degrés. Il a été rappelé par l'INSPE que la volonté de la DGESIP est que cette réforme soit exclusivement pilotée par l'INSPE d'Orléans et que l'intégralité des étudiants soient inscrits à l'INSPE. Lors du comité de suivi, Stéphanie CARREZ a fait valoir le fait que la co-accréditation n'a pas été écartée par la DGESIP. Il a été répondu que cela devait être discuté entre les deux présidents des universités d'Orléans et de Tours. Les marges de manœuvre dont nous disposons semblent assez limitées. Pour autant, l'antenne de Fondettes sera maintenue pour les étudiants de Tours.

Mme Sandrine DALLET-CHOISY précise que ce n'est pas exclusivement des étudiants de Tours qui sont sur le site de Fondettes et que des étudiants de Tours sont envoyés sur Orléans. Est-on sûr du fait que tous les étudiants de Tours seront sur l'antenne de Fondettes ?

Mme Stéphanie CARREZ n'est pas, à ce stade, en mesure de répondre catégoriquement.

M. Hovig TER MINASSIAN remercie Mme CARREZ pour ces informations. C'est très inquiétant et révélateur de la place des savoirs disciplinaires dans les concours. Cela revient de fait à écarter une partie des collègues. C'est également inquiétant pour la manière dont on considère les étudiants eux-mêmes et pour le maintien à long terme du site de Fondettes.

M. le Président intervient pour indiquer que l'université ne va pas laisser les choses en l'état. Même si les discussions sont compliquées en ce moment, l'université va se tourner vers le Recteur pour rappeler le rôle que l'université de Tours a joué et joue encore pour la création de la Faculté de médecine à Orléans. On est en droit d'attendre en retour une collaboration plus forte entre les deux universités.

M. Arnaud GIACOMETTI s'inquiète pour l'antenne de Blois ?

Mme Stéphanie CARREZ indique qu'il n'y a plus de groupe ouvert à Blois pour la licence, cela est acté. On constate une tendance à recentraliser la formation des enseignants.

A. Arnaud GIACOMETTI indique que c'est une très mauvaise nouvelle pour le Loir-et-Cher et il ne faudra pas s'étonner dans quelques années si on a des difficultés à recruter des enseignants du premier degré

M. Thierry CHAILLOUX intervient pour alerter sur la nécessité d'appeler l'Etat à la cohérence. Le déploiement des formations de santé dépend de l'université de Tours. Ce point peut être un levier dans la négociation avec Orléans. Il y a de vrais enjeux de territoire. Il faut appliquer les mêmes principes pour la médecine et la formation des enseignants.

6. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 23 septembre 2025

M. Daniel ALQUIER expose la proposition de la commission de recherche. Il s'agit de la création d'une nouvelle marque des Presses Universitaires François-Rabelais (PUFR) qui a pour objet une plus grande diffusion par la publication d'ouvrages de vulgarisation au grand public. Les PUFR souhaitent que cette marque soit accessible

pour le grand public. Le nom qui a été choisi est « Junie Editions », du nom de la fille de François-Rabelais, légitimée par le Pape Paul III en 1540. C'est le résultat de deux ans de réflexion.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la proposition de la commission de recherche du 23 septembre 2025 par la délibération n°2025-90.

6.2. Compte rendu de la commission de la recherche du 24 juin 2025

M. Daniel ALQUIER expose l'ordre du jour de la commission de recherche du 24 juin 2025 : il a été débattu du nouveau règlement HDR qui s'applique au 1^{er} septembre 2025. Les inscriptions à l'HDR peuvent être déposées au fil de l'eau. Le dispositif prévoit également une formation à l'encadrement pour les futurs HDR. C'est en travail mené avec la Direction des Ressources Humaines pour la mise en place de cette formation. C'est également en discussion avec l'Université d'Orléans, afin que la formation soit dispensée au niveau du collège doctoral, en essayant de prioriser une formation par trimestre qui sera effective à partir de janvier 2026. A l'ordre du jour de la commission de recherche étaient également discutés les éléments d'évolution des frais de structure pour les projets scientifiques afin de revoir le périmètre des contrats scientifiques.

M. Hovig TER MINASSIAN demande si la formation pour les HDR sera rétroactive.

M. Daniel ALQUIER répond qu'elle sera ouverte pour l'ensemble des personnes qui souhaitent y avoir accès.

7. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Modification des statuts de l'université

Mme Claude OPHELE expose la modification de l'article 27. L'idée est de créer une vice-présidence du conseil académique. La proposition a été validée par la commission des statuts le 16 septembre à l'unanimité et adoptée lors du CAC du 23 septembre (5 abstentions, 1 contre et 39 voix pour).

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification de l'article 27 des statuts par la délibération n°2025-91.

7.2. Modification du règlement intérieur de l'université

Mme Claude OPHELE expose les propositions de modification du règlement intérieur. La première modification concerne l'article 26 et vise à simplifier les dispositions relatives à l'exercice du droit syndical et à en renvoyer l'édiction des modalités et des conditions d'exercice à une décision du Président de l'université prise après concertation des organisations syndicales et avis du comité social d'administration. La seconde modification a trait aux articles 40 et 40.3 afin de les mettre en conformité avec la loi n°2025-732 du 31 juillet 2025 relative à la lutte contre l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur.

M. Arnaud GIACOMETTI ne comprend pas pourquoi l'article 26 a été modifié (liberté syndicale).

Mme Claude OPHELE explique que l'objectif est de se mettre en conformité avec la réglementation et renvoyer à une décision du Président, après concertation des organisations syndicales et avis du CSA.

M. Arnaud GIACOMETTI expose ses craintes, car la décision fixant les modalités d'exercice du droit syndical ne sera pas soumise au CA. On peut craindre un affaiblissement des libertés syndicales.

Mme Claude OPHELE propose de modifier la disposition du règlement intérieur pour que le dispositif soit voté par le CA.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications du règlement intérieur par la délibération n°2025-92.

7.3. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

M. Emmanuel NERON présente le marché qui concerne l'impression d'ouvrages pour les PUFR, avec deux lots : lot 1 impressions numériques d'ouvrages avec option couverture offset, et lot 2 impression offset d'ouvrages.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation par la délibération n°2025-93.

7.4. Convention constitutive de groupement de commandes

M. Emmanuel NERON informe qu'il s'agit d'une adhésion à un groupement de commandes concernant le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI- Loire Valley Innov') pour des prestations de service en matière de propriété intellectuelle.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention de groupement de commandes par la délibération n°2025-94.

7.5. Accords-cadres internationaux

M. Emmanuel NERON indique qu'il s'agit de trois accords-cadres :

- renouvellement - accord-cadre – Universidad la Cientifica del Sur (Peru) - Université de Tours ;
- création - accord-cadre – Agence Nationale des Plantes Médicinales et Aromatiques (Maroc) – Université de Tours ;
- renouvellement – accord-cadre – Konan University – Université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords-cadres internationaux par la délibération n°2025-95.

7.6. Convention avec la Jeune Chambre Économique de Tours

M. Emmanuel NERON indique qu'il s'agit d'une convention de partenariat entre l'IAE et la Jeune Chambre Economique (cadres de moins de 35 ans) et Tours Val de Loire.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec la Jeune Chambre Economique de Tours par la délibération n°2025-96.

8. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 30 octobre 2025

Le Président,

Philippe ROINGEARD